

Courriel : t069039@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 00700 - DECINES-CHARPIEU

Numéro de la liste 5381050133

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurant sur la liste ci jointe.

A BRON, le 14 nov. 2022
Le Comptable Public


Valérie CHANAL

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autre part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	549,00 €	
Total	549,00 €	

A Decines Charpieu Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2020	T-1193		422,80	Insuffisance actif			
		(Total pour le débiteur)	422,80 €				
2021	T-863		126,20	Cibture insuffisance actif sur RI-LJ			
		€ (Total pour le débiteur)	126,20 €				
		Grand Somme	549,00 €				

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20221207-D-DAF-221207-01-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022